



Gouvernement du Québec
Ministère des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières
Service des compagnies

LETTRES PATENTES
(Loi des compagnies 3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de la troisième partie de la Loi des compagnies, accorde aux requérants ci-après désignés les présentes lettres patentes les constituant en corporation sous le nom de

CLUB RADIO AMATEUR DE DRUMMONDVILLE INC.

Données et scellées à Québec,

le 9 février 1978

et enregistrées le 2 mars 1978

libro C-838

folio 13



Le Ministre

par: 